



Résolution des Elus du CSE Siège extraordinaire de France Télévisions relative à l'alerte santé déclenchée à la rédaction nationale (Point n°2)

Le 22 novembre 2024, la Société des journalistes de France 3 Rédaction Nationale a publié 24 témoignages de journalistes (JRI et/ou rédacteurs) de la rédaction nationale, complétés récemment par 13 autres.

Ces témoignages attestent d'un mal-être profond, à une échelle collective.

Ce mal-être est en lien avec des problèmes structurels qui reviennent de manière récurrente :

- Des inégalités d'accès aux tâches et statuts les plus valorisés dans le métier :
 - Accès à l'antenne et plus particulièrement au 20h (« Un bon sujet est un sujet qui passe au 20h de France 2, et un journaliste apprécié est un journaliste qui fait le 20h de France 2 »)
 - Aux augmentations salariales
 - Aux grades supérieurs (et aussi aux postes d'encadrement)
 - Aux formations
 - Aux missions à l'étranger

Le manque de clarté sur les arbitrages des responsables hiérarchiques ouvre la voie à l'hypothèse de critères illégitimes : mise à l'écart en raison de l'absence de liens informels privilégiés avec les responsables hiérarchiques (dénonciation de la « cooptation » et du « clanisme »), du régime horaire de travail (aux heures ou forfait jour), de l'âge, de la rédaction d'origine (les anciens de France 3 se sentent déconsidérés par rapport aux anciens de France 2, ce qu'un témoignage résume en disant que les « quinquagénaires bleus » sont la « génération sacrifiée »), voire de l'origine ethnique réelle ou supposée.

- Le mépris des expériences passées et accumulées pour des professionnels pratiquant le journalisme souvent depuis des décennies.
- La transformation de ces mêmes professionnels en « petites mains » d'une chaîne de production de plus en plus hiérarchisée et parcellisée :
 - Les journalistes témoignent que les sujets qu'ils proposent sont de moins en moins retenus, pendant qu'en retour leur activité répond de plus en plus à des commandes descendantes ;
 - Beaucoup ne participent plus à la confection des sujets qu'à travers une contribution limitée à un petit tournage ou « micro-trottoir », dont les modalités sont dictées d'en haut, pendant que les sujets sont « assemblés » ailleurs.

Il en découle un sentiment puissant de déclassement et de déqualification (c'est ainsi qu'un grand reporter se dit désormais « stagiaire de luxe après 30 ans de carrière »), mais aussi un sentiment de perte de sens et d'intérêt pour le travail (« aucun projet innovant, aucun défi, de quoi se noyer dans l'ennui ») et des conflits de valeurs, puisqu'il devient de plus en plus dur d'avoir l'impression de pouvoir effectuer un travail de qualité.

Des formes de maltraitance, notamment managériale : « placardisation », mises à l'écart, humiliations (« L'ambiance dans mon service est détestable.



Je suis témoin d'humiliations de collègues et je baisse les yeux pour ne pas être la prochaine ») voire violences (« un jour on m'a jeté des clefs au visage pour que je change de bureau »).

Ces problématiques génèrent risques psychosociaux, souffrance, mal-être, et perte de confiance en soi (« Cette gestion de mon travail par la hiérarchie conduit à douter désormais de mes qualités de journaliste »).

Cela est source d'usure et de pathologies diverses, dont témoigne par exemple un diagnostic récent d'accident du travail (« dépression réactionnelle souffrance au travail »).

Dans les témoignages, apparaissent les atteintes à la santé, l'angoisse liée au travail, et même l'envie de quitter France Télévisions : « Pour être honnête je souhaite quitter au plus vite France Télévisions. Ma santé n'est pas terrible et je suis souvent en arrêt maladie » ; « Venir au travail sereinement n'est plus possible aujourd'hui. C'est devenu douloureux et angoissant ».

Au-delà même de l'enceinte professionnelle, s'agissant d'un métier public, la mise à l'écart rejaille sur la vie personnelle et sociale, plusieurs personnes mentionnant que leur entourage s'étonne ou s'inquiète de ne plus les voir à l'antenne. Cela laisse soupçonner qu'elles ont commis une faute ou manifesté des insuffisances professionnelles.

La sociologue Danièle Linhart, anciennement membre de l'Observatoire du stress et des mobilités forcées à France Télécom (et entendue comme témoin lors du procès qui a conduit à la condamnation pour harcèlement des ex-dirigeants de cette entreprise), a été sollicitée pour commenter les témoignages produits par la SDJ France 3 :

« D'après ses premières impressions, cette collecte reflète "le mépris affiché de la direction et de l'engagement professionnel de ces journalistes qui se sont consacrés à un certain type de journalisme des années durant. Or du jour au lendemain leurs missions ont été redéfinies sans qu'ils ne soient consultés".

D'après la sociologue, "le temps nécessaire pour trouver des solutions collectivement n'a pas été pris". Danièle Linhart n'hésite pas à comparer la brutalité du changement à la situation vécue chez France Télécom : "Quand il s'est agi de muter des agents, la direction a imposé des changements de carrières sans concertation et dans l'irrespect total des compétences et de l'utilité sociale des salariés". »^[1]

De fait, plusieurs témoignages font plus que décrire une situation psychosociale dégradée. Ils émettent l'hypothèse que celle-ci est délibérément recherchée : « Le nouveau red chef me dévalue, oppose les journalistes les uns aux autres, favorise les uns et pas les autres. Objectif : se débarrasser d'une partie des effectifs. » « Dans ce contexte, la délation est devenue monnaie courante. Faire virer "un vieux" peut accélérer une intégration. »

Ces témoignages, à l'échelle de toute la rédaction nationale (JRI/rédacteurs), font écho à ce que notait la médecine du travail pour les membres du service Société, au titre des « faits marquants en 2023 et points de vigilance » :

« Service société : Depuis près de 4 ans on observe un turn-over du management au niveau du service Sté. L'ambiance est décrite comme difficile. Un sentiment d'iniquité en matière de distribution du travail mine le moral de certains salariés sur fond de "distinction nette entre ex-France 3 et ex-France 2". Certains journalistes rapportent être relégués à des tâches dévalorisantes alors que leurs collègues se verraient attribuer des missions plus gratifiantes. A contrario d'autres évoquent une charge de travail importante. »^[2]



Face au cumul de ces éléments, qui dessinent une crise structurelle et collective, aggravée depuis la disparition des éditions nationales de France 3 il y a plus d'un an, la direction n'a pas varié dans sa réaction.

- La SDJ rapporte ainsi que lors d'une réunion le 19 novembre 2024, la direction a invité à un traitement purement individuel, au cas par cas, refusant de voir un problème collectif. Elle nierait même les problématiques avancées, en déclarant que « l'encadrement sait mettre les bonnes personnes au bon endroit », ce qui signifie qu'il n'y aurait ni relégation ni inégalité de traitement.
- Lors de la réunion de l'instance de proximité Information et Sports du 10 décembre 2024, « la direction de l'information [a] invit[é] les salariés concernés à se rapprocher de leur RH pour un traitement individuel de leur situation. »^[3]
- Lors du CSE du 8 janvier 2025, la direction a réitéré sa position tout en disqualifiant les témoignages rapportés par la SDJ du fait qu'ils sont anonymes (« Je suis désolé, je ne peux pas traiter les anonymes, cela ne fonctionne pas »), et en refusant d'admettre que des salariés puissent avoir peur de parler ouvertement.

Cette position, invariable au fil des mois, n'est pas compatible avec l'obligation de sécurité qui pèse sur l'employeur (article L4121-1 du Code du travail) ni avec les principes généraux de prévention qui en découlent (L4121-2), qui privilégient explicitement la prévention d'ordre collectif sur le traitement individuel des situations.

C'est pourquoi, au vu du caractère infructueux des échanges établis entre la direction et la SDJ, puis entre la direction et l'instance de proximité, et enfin entre la direction et le CSE, une demande de séance extraordinaire a été décidée à l'unanimité des élu-es lors du CSE du 8 janvier 2025.

Considérant la trentaine de témoignages particulièrement préoccupants collectés par la SDJ, considérant l'absence de réaction conséquente de la part de la direction, considérant enfin que les troubles psychosociaux avérés risquent de déboucher sur des décompensations ou des actes bien plus graves, les représentant-es du personnel estiment être face à un risque grave identifié et actuel. À cet égard, les représentant-es du personnel entendent jouer leur rôle de prévention des risques professionnels.

En conséquence, le CSE de France Télévisions siège désigne le cabinet CEDAET (23, rue Yves Toudic 75010 Paris), expert habilité selon les critères édictés par le Ministère du Travail, pour mener une expertise conformément aux dispositions de l'article L2315-94 du Code du Travail.

La mission d'expertise a pour objectif d'aider le CSE à contribuer à la protection de la santé physique et mentale des salariés ainsi qu'à leur sécurité. En conséquence, l'expertise répondra aux questions suivantes :

- Quelles sont la nature et l'ampleur des risques psychosociaux au sein de la rédaction nationale ?
- Quelles sont les causes de ces risques psychosociaux ?
- En particulier, est-il possible d'objectiver les ressentis d'inégalités de traitement, de relégation et de déclassement qui sont exprimés par (a minima) par plusieurs dizaines de journalistes ?
- Quelles mesures de prévention paraîtraient adaptées pour éliminer ou réduire ces risques psychosociaux ?
- Quels changements dans l'organisation et le management seraient à préconiser pour rétablir un traitement équitable entre tous les salariés de la rédaction nationale ?

La mission d'expertise concerne l'ensemble de la rédaction nationale au sein de la direction de l'information.



Le CSE demande, si l'expert le juge nécessaire, à ce que le délai des travaux d'expertise de deux mois soit étendu de deux mois supplémentaires comme le prévoit l'article R2315-47 du Code du Travail.

Une restitution des analyses et propositions de mesures de prévention sera, dans un premier temps, présentée au CSE et, dans un second temps, aux salarié·es concerné·es.

Pour le suivi de cette expertise, les élus désignent François BADAIRE, Béatrice GELOT, Arlette LOUBEAU, Serge CIMINO, Alexis du RETAIL et Jean-Jacques BUTY..... Pour être les interlocuteurs privilégiés et les référents de cette expertise.

Ils donnent mandat à Sophie PIGNAL pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision, notamment de prendre contact avec l'expert désigné et éventuellement d'engager, pour défendre les intérêts du CSE, toutes les procédures administratives ou judiciaires requises.

Une copie de cette résolution sera adressée à la médecine du travail ainsi qu'à l'inspection du travail

Paris le, 5 février 2025

VOTANTS : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Les organisations syndicales SNJ, CGT, CFDT, FO, UNSA, CGC s'associent.

- ^[1] « "France Télévisions est devenu un abattoir" : malgré les témoignages de souffrance, aucune rédaction de la direction », L'Humanité, 15 janvier 2025.
- ^[2] Rapport annuel d'activité du service de prévention et de santé au travail autonome de France Télévisions, 2023, p. 18.
- ^[3] Relevé de conclusions, p. 5.